



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 50195

Texte de la question

M. Daniel Colin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération sur les conséquences de la dévaluation du franc CFA sur les retraites versées à nos compatriotes par les États africains de la zone franc. En effet, cette dévaluation, initiée par le Gouvernement français, a, depuis le 12 janvier 1994, réduit de moitié le pouvoir d'achat de ces pensions et rentes dues à environ 3 000 Français. Il faut rappeler que tous les acteurs économiques (États africains, entreprises et personnel) ayant subi un préjudice direct ont tous reçu de la France, sous des formes diverses, des indemnités compensatoires. Seuls les retraites ont été oubliés, ce qui est profondément injuste. Par la suite, quelques dispositions matérielles ont été prises, comme l'allocation exceptionnelle du 4 octobre 1994, mais elles se sont avérées largement insuffisantes, ne solutionnant pas, au fond, ce dossier comme M. le Médiateur de la République l'a souvent fait remarquer au Gouvernement. Et depuis trois ans, nombre de ces retraites, notamment des veuves, vivent dans la gêne et 12 % d'entre eux ont des revenus globaux inférieurs au minimum vieillesse, bien qu'il leur répugne de faire des démarches dégradantes pour obtenir des subsides. L'association Lagaco (Les Anciens du Gabon et de l'Afrique centrale et occidentale) qui compte, parmi ces 2 800 membres, 60 % des retraites en cause, est maintes fois intervenue, sans résultat, à tous les niveaux politiques et ministériels pour demander la juste compensation de cette réduction de leurs revenus différés du travail. Par ailleurs, l'intervention au Sénat du ministre délégué à la coopération, le 7 décembre dernier, lors de la présentation de son budget, n'est pas de nature à apaiser leurs craintes. Pourtant, il ne s'agit nullement pour la France de se substituer à des États souverains mais de réparer les conséquences de ses propres décisions. De plus, cette compensation, strictement circonscrite aux États de la zone franc, ne coûterait qu'environ 50 millions de francs par an. Enfin, cette réparation pourrait n'être que temporaire dans la mesure où, comme le demande Lagaco, un organisme français serait chargé de reprendre la gestion de ces retraites. Cette mesure se justifierait étant donné les difficultés croissantes que rencontrent les caisses locales de sécurité sociale. Déjà le Congo n'honore plus ses engagements depuis janvier 1994 et le Cameroun depuis début 1995. De plus, une telle reprise de gestion ne devrait pas alourdir le budget français, puisque les États africains seraient tenus de transférer, d'une manière ou d'une autre, la capitalisation des cotisations. Enfin il serait nécessaire que la représentation nationale soit informée des conclusions de la mission Leroy qui a procédé à une évaluation des caisses de six États. L'auteur de la question demande donc à M. le ministre de la coopération de faire examiner avec diligence et bienveillance et ce en concertation avec les intéressés, le grave problème posé à quelques-uns de nos compatriotes, afin de mettre en place une compensation immédiate du préjudice subi et celui d'un transfert de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Colin Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50195

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1591